

Filière
 Sanitaire et
 Sociale



Certificat

ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES

- Titre professionnel de Niveau V, certifié par le Ministère de l'Emploi-

Conditions d'entrée

- Être âgé de 18 ans minimum
- Pas de diplôme minimum requis
- Sens des relations humaines, réserve et discrétion, esprit d'équipe, capacité d'écoute
- Maîtriser les savoirs de base

Public Concerné

Personne ayant le projet d'exercer dans le secteur de l'aide à domicile (Formation dispensée en contrat de professionnalisation)

Recrutement

Avoir satisfait à une épreuve écrite (étude de cas) et un oral de motivation

Ne pas avoir de contre indication médicale (port de charge)

Les Métiers visés

Plusieurs possibilités sont envisageables au terme de la formation :

- Auxiliaire de vie
- Assistant de vie
- Assistant ménager
- Agent à domicile
- Garde d'enfant à domicile
- Garde à domicile

Objectifs de la formation

Obtenir le Titre Professionnel Assistant de vie aux Familles, dans le but d'être qualifié pour accompagner les personnes fragilisées à leur domicile. L'ADVF intervient ponctuellement ou régulièrement pour faciliter la vie quotidienne de personnes dites «fragilisées» comme les personnes âgées, malades ou handicapées, de familles avec de jeunes enfants ou tout simplement de toute personne qui les sollicite. Cela se traduit par des services tels que l'assistance pour l'hygiène corporelle, l'alimentation, les déplacements, le bien-vivre dans la société, la prise en charge de leurs jeunes enfants, l'entretien de leur cadre de vie. L'ADVF est en contact direct avec la personne aidée, qu'elle soit adulte ou enfant, et / ou avec la famille. S'il (si elle) a un encadrant, il (elle) lui rend compte régulièrement. Selon la situation de la personne, il (elle) peut intervenir en complémentarité avec des professionnels de la santé, des travailleurs sociaux et d'autres aides à domicile. Il (elle) peut être amené(e) à alerter des services d'urgence.

Financement de la formation

Contrat de professionnalisation avec le Groupement d'Employeur Lot Services et Formations.

Organisation de la formation Lieu de Formation :
 CFAA/CFPPA du Lot, site de Lacapelle-Marival
 La Prairie du Château
 46120 LACAPELLE MARIVAL
 Date de début : septembre n
 Date de fin : septembre n+1
 - Nombre d'heures de formation en Centre : 450 heures
 - Formation en Entreprise : 1150 heures

Lieu de Formation :
 CFAA/CFPPA du Lot, Antenne du Montat
 422, Lacoste
 46090 LE MONTAT
 Date de début : septembre n
 Date de fin : septembre n+1
 - Nombre d'heures de formation en Centre : 450 heures
 - Formation en Entreprise : 1150 heures

Contenu

| | Activités types | Heures |
|-----|--|--------|
| AT1 | Entretien du logement et du linge d'un particulier - Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier - Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier - Etablir le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés - Etablir le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés | 63h |
| AT2 | Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien - Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage - Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement - Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne - Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer - Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas | 303h |
| AT3 | Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile - Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants - Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants - Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités - Mettre en oeuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas | 84h |
| CT | - Adopter une posture de service orientée vers la personne aidée - Communiquer avec les personnes aidées et leur entourage - Evaluer la qualité de la prestation d'aide aux personnes | |

Modalités d'Evaluation

Validation du titre professionnel par un jury (2 professionnels de secteur de l'aide à la personne, dont 1 ayant une expérience significative dans le secteur de la petite enfance) au vue :

- d'une mise en situation professionnelle (1h15)
- d'un entretien technique (25min)
- d'un entretien portant sur le dossier professionnel et de ses annexes éventuelles, réalisé en cours de formation
- des résultats des évaluations passées en cours de formation



CFAA/CFPPA du Lot
 Antenne de Cahors le Montat
 422, Lacoste
 46090 LE MONTAT
 Tél. 05 65 21 53 37

HÉBERGEMENT

Le CFAA – CFPPA du Lot propose un internat accessible à tous les apprenants des formations dispensées au sein de l'établissement. L'accueil de groupe (scolaire ou association) est possible toute l'année (sous réserve de disponibilités). Le bâtiment est accessible pour les personnes à mobilité réduite.

L'internat peut loger jusqu'à 40 personnes : chambres individuelles, chambres de 4 lits, chambre pour personne à mobilité réduite.

Un foyer est à la disposition de toutes les personnes hébergées.

Des formules "restauration" en petit –déjeuner, demi-pension ou pension complète sont possibles. Les repas sont servis au self de 80 places.

Des salles de réunion peuvent également être louées à la journée ou demi-journée pour des réunions ou séminaires. Ces salles de réunion sont disponibles sur les sites de Lacapelle-Marival et Gramat.

Possibilité d'utiliser des salles informatiques ou des salles en visio - conférences (sur les deux sites) et du matériel peut vous être fourni : vidéo projecteur, ordinateur portable, accès internet, connexion Wifi, lecteur DVD, paper – board, ...